



7ème Congrès de la CGT Educ'action Créteil

18 et 19 avril 2013

Résolution concernant la CGT enseignement privé

La CGT enseignement privé (SNEIP) a adopté dans ses statuts en octobre 2011 :

« Le SNEIP a vocation à se rapprocher des SDEN. Dans ce cas, les syndiqués du SNEIP pourraient intégrer les SDEN en régions et constituer ainsi un seul syndicat CGT dans l'Éducation nationale. »

Il a été par ailleurs adopté une résolution précisant que le congrès appelle les adhérents du SNEIP à « un rapprochement rapide avec leurs collègues du public, au sein de la CGT-Educ'action, à travers les SDEN, et avec la FERC-Sup. »

L'union nationale CGT-Educ'action a tenu un congrès en janvier 2013 adoptant une résolution qui précise : « La CGT Educ'action propose à la CGT Enseignement privé de réfléchir à un travail commun. Le congrès de la CGT Educ'action, en 2014, devra avoir à son ordre du jour un point d'étape précis concernant l'activité commune mise en place. Ce congrès permettra, en accord avec les camarades du syndicat de l'enseignement privé, de fixer ou non un calendrier en vue de l'intégration. »

Par ailleurs :

« Nous rappelons en préalable que les SDEN sont l'outil syndical de proximité le plus adapté au développement de la CGT dans l'éducation.

Nous invitons nos structures départementales à tout mettre en œuvre pour accueillir nos camarades de la CGT enseignement privé en leur sein, développer des coopérations et travailler avec eux à une organisation qui leur permettra d'intégrer toutes les instances des syndicats départementaux, et à faire remonter les avancées comme les difficultés rencontrées.

Dans l'immédiat, certaines de nos tâches syndicales quotidiennes nécessitent un travail en commun et une mutualisation avec la CGT de l'enseignement privé : carte des formations, précarité, travail paritaire, aide à la syndicalisation... Tout en tenant compte de l'hétérogénéité des situations locales, des formes de travail en commun et de partenariat, les plus adaptées sont à trouver dans les SDEN (collectifs fédéraux académiques, CEx ou bureaux communs réguliers, collectifs dans les UL...).

Sur l'académie de Créteil, la CGT enseignement privé est la première organisation syndicale 1^{er} et 2nd degré du secteur. Elle dispose de deux sièges à la Commission Consultative Mixte Académique (CCMA), Commission pour laquelle la CGT-Éduc'action dispose également d'un siège.

Le Rectorat met en concurrence les salariés du public et du privé à travers la carte des formations. C'est à ce titre qu'il nous appartient d'organiser un travail d'information mutuel avec le SNEIP pour contrer cette stratégie. Dans le public comme dans le privé, les administrations recourent largement à la précarité. Ces salariés précaires sont amenés à passer de l'un à l'autre. Nos syndicats se doivent de coopérer pour organiser leur défense et garantir une égalité de traitement.

Le congrès de l'union académique CGT-Éduc'action Créteil propose que la CGT enseignement privé soit invitée de manière permanente à son bureau de l'union académique. Il s'agit de définir ensemble des campagnes et un travail en commun et de mettre en œuvre concrètement ces campagnes et ce travail. L'axe

principal de notre travail commun, conformément aux statuts du SNEIP et aux résolutions de la CGT-Educ'action, devra être une campagne pour la nationalisation de l'enseignement privé sans indemnisation.

Un bilan de cette expérience sera fait en avril 2014.